

## Communauté de Communes IHOLDI-OZTIBARRE

### Délibération du Conseil Communautaire : séance du 9 juillet 2009.

Nb de délégués : 31. Nb de délégués en exercice : 29. Nb de délégués présents : 25. Nb de délégués votants : 25.  
Affichage convocation : 01/07/2009. Publication de la délibération : 13/07/2009. Envoi à sous-préfecture : 13/07/2009.

L'an deux mille neuf, le neuf juillet à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la CDC IHOLDI-OZTIBARRE, dûment convoqué le 01/07/2009 s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Larceveau, sous la présidence de Monsieur Lucien DELGUE, Président.

**Présents** : Marc ARRACHOU, Lucien DELGUE, Roger LANDAGARAY, Sylvie ARBELETTCHE, Eñaut HARISPURU, Bernard MOLIMOS, Yves LASCOR, Bertrand HARISPURU, Jean-Louis CASET, Bernard CACHENAUT, André SANCHEZ, Marie-Hélène OYHENART, Jean Michel IRUME, Evelyne GACHEN, Yves ONDARTS, Christian DUFAU, Jules LARRAMENDY, Anne-José CHASSEVENT, Christian GALLOT, Daniel OLÇOMENDY, André CHOURROUT, Jean Pierre VIGNEAU, André LARRALDE, René ETCHEMENDY et Nathalie SUSPERREGUI formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés/non excusés** : Christine ERDOZAINCY-ETCHART, Jean Paul CABOT, Xavier LACOSTE et Pierre DURANGA.

Monsieur Bernard CACHENAUT a été élu secrétaire de séance.

Objet : élection de délégués auprès de l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque (EPFL).

Monsieur le Président fait savoir aux délégués que le Conseil d'Administration de l'EPFL Pays Basque, dans sa séance du 24 juin 2009, a accepté notre demande d'adhésion à la structure.

Dans le cadre de la représentation de la Communauté de Communes auprès de l'EPFL Pays Basque, Monsieur le Président propose de procéder à l'élection de deux délégués communautaires titulaires et deux délégués communautaires suppléants.

Ouï cet exposé, **le Conseil Communautaire**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **élit** les délégués suivants :

- Monsieur Jules LARRAMENDY, titulaire et Monsieur Yves LASCOR, son suppléant,
- Monsieur Lucien DELGUE, titulaire et Monsieur Bernard CACHENAUT, son suppléant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus. Au registre ont signé les membres présents.  
Pour copie conforme.

Le Président,

